

Créer une association humanitaire

Description

Créer une association humanitaire requiert une approche méthodique et une compréhension approfondie des dispositions légales qui régissent ce type de structure. Ce processus, nécessite une attention particulière aux détails juridiques pour garantir la conformité avec les normes légales et administratives en vigueur.

De nombreuses associations sont recensées en France, intervenant dans différents domaines : [association culturelle](#), [association sportive](#) et association humanitaire.

[Créer mon association en ligne](#)

Qu'est-ce qu'une association humanitaire ?

Une association humanitaire est une entité juridique à but **non lucratif**. [La création d'une association loi 1901](#) est une action philanthropique qui vise à soulager des situations de détresse, à aider des populations vulnérables, ou à contribuer au bien-être social.

Les associations humanitaires **se mobilisent** souvent pour des causes telles que l'aide aux personnes en situation de précarité, la fourniture de secours en cas de catastrophes naturelles, le soutien à l'éducation, ou la promotion de l'accès aux soins de santé.

Elles opèrent généralement sur la base de principes altruistes, s'efforçant d'avoir **un impact positif sur la société** en répondant à des besoins essentiels.

Les associations humanitaires peuvent être locales, nationales, ou internationales et reposent fréquemment sur le volontariat et les dons pour financer leurs activités.

De nos jours, de plus en plus de jeunes s'engagent dans la [création d'associations étudiantes](#) pour partager leurs ambitions philanthropes.

Bon à savoir : tout individu est libre de [s'engager dans une association](#) ayant un projet ou une cause commune qui lui tient à cœur, indépendamment de son âge, sa nationalité ou ses compétences.

Pourquoi créer une association humanitaire ?

La création d'une association humanitaire peut être motivée par diverses raisons. Les individus ou groupes qui s'engagent dans une telle initiative le font souvent pour des motifs **nobles et altruistes**.

Les principales motivations incluent **le désir d'apporter une aide** concrète aux personnes en difficulté, de combler des lacunes dans l'aide existante, de faire une **différence positive** dans le monde, et de promouvoir des valeurs humanitaires telles que la solidarité, la compassion, l'égalité et la justice sociale.

Ces associations peuvent également jouer un rôle important en mobilisant la société civile, en sensibilisant et éduquant sur des problématiques spécifiques, en répondant aux urgences humanitaires, et en contribuant à la promotion de la solidarité.

En somme, elles visent à agir de manière tangible pour le bien-être des autres et à **avoir un impact positif** sur la vie des personnes vulnérables.

Quelles sont les aides proposées à ces associations ?

Les associations humanitaires peuvent bénéficier d'une **variété d'aides et de solutions**, tant du secteur public que du secteur privé.

Voici quelques-unes des aides généralement proposées aux associations humanitaires.

Subventions publiques

Les associations peuvent solliciter des **subventions** auprès des collectivités locales (communes, départements, régions) ainsi que des organismes gouvernementaux.

Financement de l'agence française de développement (AFD)

L'AFD offre des financements pour des **projets de développement** dans les pays en voie de développement.

Les associations humanitaires françaises peuvent collaborer avec l'AFD pour mettre en œuvre des initiatives à l'étranger.

Appels à projets des ministères

Certains ministères, tels que le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, lancent des **appels à projets spécifiques** auxquels les associations peuvent répondre pour obtenir un financement.

Dons de particuliers et d'entreprises

Les particuliers et les entreprises peuvent faire des dons aux associations humanitaires en bénéficiant de **réductions fiscales**. Celles-ci sont définies par la loi.

Fonds de solidarité

Certains fonds de solidarité **gérés par des organismes publics ou privés** peuvent être accessibles aux associations humanitaires pour soutenir des actions spécifiques.

Partenariats avec des entreprises

Les associations peuvent établir des **partenariats** avec des entreprises en vue de recevoir des dons en numéraire, en nature, ou d'autres formes de soutien.

Appui d'organisation non gouvernementales (ONG)

Les associations humanitaires peuvent bénéficier de l'appui d'ONG nationales ou internationales qui partagent des **objectifs similaires**.

Réduction des charges sociales

Les associations peuvent bénéficier de **réduction ou d'exonération** de charges sociales pour leurs salariés, conformément à la législation française.

A noter : il est essentiel pour les associations de se renseigner spécifiquement sur les différentes possibilités d'aide en fonction de leurs besoins, de leurs projets, et des domaines dans lesquels elles interviennent. Les démarches peuvent varier en fonction des dispositifs et des organismes sollicités.

Comment créer une association humanitaire ?

La création d'une association implique plusieurs **étapes administratives et juridiques**. On retrouve différentes associations intervenant dans des domaines divers, tels que l'[association familiale](#), l'[association pour handicapés](#), l'[association intermédiaire](#) ou l'[association de pêche](#).

Voici un guide général sur les principales démarches à suivre pour créer une telle association en France.

Définir l'objectif de l'association

Identifiez clairement **les missions humanitaires** que l'association souhaite accomplir. Et définissez les valeurs et les principes qui guideront ses actions.

Réunir un groupe fondateur

Consultez un groupe de personnes partageant les mêmes aspirations humanitaires. Et élaborer un projet associatif et **définissez les rôles** de chaque membre.

Rédiger les statuts

Rédigez les statuts de l'association en détaillant ses objectifs, son fonctionnement, et les droits et devoirs des membres. Prévoyez également une **assemblée générale** et un **conseil d'administration**.

Immatriculation

Choisissez un nom pour l'association et vérifiez sa disponibilité. Déposez les statuts au format électronique ou papier à la préfecture ou à la sous-préfecture du lieu où le [siège social de l'association](#) sera situé.

Enregistrement auprès de l'administration fiscale

Demandez un [numéro RNA](#) (répertoire national des associations) auprès de la préfecture.

Déclaration en préfecture

Complétez le formulaire n°13972*02, également appelé "déclaration de création d'une association", et déposez-le à la préfecture avec les statuts. Joignez le récépissé de

dépôt des statuts.

Publication au journal officiel d'association

La publication au [journal officiel d'association](#) donne une existence légale à l'association. La préfecture se charge généralement de transmettre la demande de publication au JO.

Obtention du SIRET (facultatif)

Si l'association réalise des activités économiques, elle peut demander un numéro SIRET à l'INSEE pour être identifiée sur le plan fiscal.

Ouverture d'un compte bancaire

Ouvrez un **compte bancaire** au nom de l'association et préparez les documents nécessaires, tels que les statuts et le récépissé de déclaration.

Tenir une première assemblée générale

Réunissez les membres fondateurs pour approuver les statuts, **élire le conseil d'administration**, et discuter des premières actions à entreprendre.

Mise en place de la comptabilité

Mettez en place une **comptabilité adaptée** aux activités de l'association. Respectez également les obligations fiscales liées au [statut juridique de l'association](#).

Communication et sensibilisation

Communiquez sur la création de l'association et sur ses missions. Sensibilisez le public à votre cause pour **attirer des membres et des donateurs**.

Développement des activités humanitaires

Lancez les premières actions humanitaires conformément aux objectifs définis dans les statuts. Impliquez activement les membres dans la **réalisation des missions** de l'association.

À noter : un [règlement intérieur](#) peut être rédigé pour préciser les modalités de

fonctionnement de la structure. Bien que facultatif, le règlement intérieur s'avère utile dans le cas où sa modification est plus rapide et aisée que celle des statuts.

Comment fonctionne une association humanitaire ?

Le [fonctionnement d'une association](#) humanitaire repose sur une **structure** organisée et des **principes** définis par ses statuts.

Voici une vue d'ensemble des éléments clés de son fonctionnement.

1. **Assemblée générale** : Les membres se réunissent lors de l'[assemblée générale de l'association](#), généralement une fois par an. L'AG prend des décisions importantes, tels que l'approbation des comptes, l'élection du conseil d'administration, et l'adoption de nouveaux projets.
2. **Conseil d'administration** : Le CA est élu par les membres de l'association lors de l'AG. Il prend les décisions opérationnelles et gère les affaires courantes de l'association. Il veille à la mise en œuvre des actions humanitaires définies dans les statuts.
3. **Bureau exécutif** : Le bureau exécutif est composé des membres clés du CA (président, trésorier, secrétaire, etc.). Il assure la gestion quotidienne de l'association et prend des décisions opérationnelles.
4. **Projets et actions humanitaires** : L'association planifie et met en œuvre des projets humanitaires en accord avec ses objectifs définis dans les statuts. Elle peut travailler avec des partenaires locaux ou internationaux pour maximiser l'impact de ses actions.
5. **Communication et sensibilisation** : L'association communique sur ses actions et sensibilise le public à ses missions. Elle peut utiliser des médias sociaux, des événements, des campagnes de sensibilisation, etc.
6. **Financement** : L'association collecte des fonds pour financer ses activités. Les sources de financement peuvent inclure des dons, les subventions, les partenariats, et les événements de collecte de fonds.
7. **Comptabilité et transparence** : La tenue d'une comptabilité rigoureuse est essentielle pour assurer la transparence financière. L'association peut être tenue de publier ses comptes annuels.
8. **Formation et volontariat** : L'association peut organiser des sessions de formation pour ses membres et bénévoles.
9. **Évaluation de l'impact**.
10. **Respect des obligations légales**.

A noter : la [dissolution d'une association](#) peut intervenir pour plusieurs raisons : sur

décision de ses membres, sur décision administrative, sur décision de justice.

Faut-il demander une reconnaissance d'utilité publique pour créer une association humanitaire ?

La reconnaissance d'utilité publique **n'est pas une obligation** pour créer une association humanitaire, mais elle peut offrir certains avantages significatifs.

La reconnaissance d'utilité publique est un statut juridique accordé par l'État qui confère à l'association un certain nombre de privilèges, notamment des **avantages fiscaux et une crédibilité accrue**.

Cependant, l'obtention de ce statut peut être un processus long et exigeant.

La reconnaissance d'utilité publique offre des **avantages significatifs** à votre association humanitaire.

Elle vous permet de recevoir **des legs et des dons** avec exonération d'imposition pour les donateurs, tout en renforçant votre crédibilité auprès du public.

Cependant, l'obtention de ce statut comporte des conditions strictes. Votre association doit :

- Avoir existé pendant au moins 3 ans ;
- Disposer d'un montant de ressources annuelles d'au moins 46 000 euros ;
- Compter au moins 200 adhérents.

De plus, vous devez démontrer un **fonctionnement démocratique**, avec des décisions prises en assemblée générale, par exemple.

La procédure de demande implique **la rédaction d'une demande** sur papier libre, accompagnée de pièces justificatives telles que les statuts, le bilan des trois derniers exercices et l'extrait du journal officiel mentionnant la déclaration de l'association.

Une fois le dossier complet, il sera envoyé au **ministère de l'intérieur**.

En cas d'acceptation de votre demande, le conseil d'état émettra un décret reconnaissant l'utilité publique de votre association humanitaire.

À noter : la [gestion de l'association](#) doit être désintéressée conformément aux règles régissant le statut juridique d'une association.

Les avantages de la reconnaissance d'utilité publique

Les associations reconnues d'utilité publique peuvent bénéficier d'**avantages fiscaux**, tels que des exonérations d'impôts ou des déductions fiscales pour les donateurs.

La reconnaissance d'utilité publique peut accroître la crédibilité de l'association, ce qui peut **faciliter la collecte de fonds** et le partenariat avec d'autres organisations.

A noter : Pour créer un organisme à but non lucratif, comme pour la [création d'une association de parents d'élèves](#), ou tout autre [type d'association](#), il convient de s'en tenir aux dispositions prévues par la [loi 1901](#).

Les inconvénients et contraintes de la reconnaissance d'utilité publique

Obtenir la reconnaissance d'utilité publique peut être **un processus long** et nécessiter la démonstration de l'impact significatif de l'association sur la société.

Les associations reconnues d'utilité publique peuvent être soumises à des **obligations supplémentaires** en termes de transparence, de reporting et de conformité avec certaines règles.

Alternatives

Si les avantages fiscaux et la crédibilité associés à la reconnaissance d'utilité publique ne sont pas essentiels pour l'association, il peut être possible de fonctionner en tant qu'association de droit commun **sans ce statut spécifique**.

Bon à savoir : le versement de [dons à une association donne droit à des réductions d'impôt](#).

FAQ

Quelles alternatives existent si l'association ne souhaite pas obtenir la reconnaissance d'utilité publique ?

L'association peut fonctionner en tant qu'association de droit commun et se concentrer sur des partenariats et financements alternatifs.

Quels sont les organes clés d'une association humanitaire ?

L'assemblée générale prend les décisions majeures, le conseil d'administration gère les affaires courantes, et le bureau exécutif assure la gestion quotidienne.

Est-il obligatoire d'obtenir la reconnaissance d'utilité publique pour créer une association humanitaire ?

Il n'est pas nécessaire d'obtenir la reconnaissance d'utilité publique pour créer et faire fonctionner une association humanitaire. La reconnaissance d'utilité publique est un statut juridique qui confère certains avantages, tels que des avantages fiscaux et une crédibilité accrue, mais elle n'est pas obligatoire.